Conseil des droits de l’homme

44e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Ouzbékistan**

Genève, le 8 novembre 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue l'importance accordée aux droits de l'homme dans la nouvelle constitution ouzbèke, convaincue que les droits de l'homme jouent un rôle clé pour le développement durable. La délégation Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l’Ouzbékistan et formule les recommandations suivantes:

1. Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l’indépendance et l’impartialité du système judiciaire conformément à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
2. S’assurer que toute personne, y compris les défenseurs des droits de l’homme, les journalistes et les professionnels des médias, puisse exercer ses droits à la liberté d’expression et à l’accès à l’information, sans crainte pour sa sécurité et d’autre conséquences négatives conformément à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
3. Introduire un processus d'enregistrement simplifié et plus transparent pour les ONG avec un code des ONG conforme aux normes et standards internationaux et réviser le décret de juin 2022, en levant les restrictions imposées sur l’utilisation des financements reçus et en assouplissant les exigences extensives en matière de rapports aux gouvernements.

Je vous remercie.